

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019 (20h00)**

Présent(e)s : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Jocelyne CASTON, (représentée par Gérard CROZIER), Chantal ANDRIES (représentée par Sylvie VACHON).

Absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Fanny MOREL.

---

Monsieur le Maire débute la séance en adressant ses condoléances aux familles de Messieurs Paul MANSUY et Cyril MATHON. Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité. Il explique à l'assemblée qu'il souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour : « *Expérience 2 roues – Convention de mise à disposition de 2 roues à assistance électrique commune/communauté de communes du Val de Drôme* ». Aucune opposition n'est exprimée, cette délibération sera donc présentée au vote en point 4.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE RD93 : SIGNATURE DES MARCHES.**

Le 2 juillet 2018, le Conseil municipal a autorisé le Maire à lancer une procédure dite « adaptée » de mise en concurrence pour réaliser les travaux, conformément aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été affiché, envoyé à la publication (Dauphiné Libéré) le 31 décembre 2018. Le dossier de consultation a été mis en ligne à la même date ([www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)). Au vu du rapport d'analyse et du classement des offres selon les critères 'valeur technique' et 'prix' indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé aux conseillers d'approuver le choix des candidats retenus et d'autoriser la signature des marchés suivant :

|   |   |                 |
|---|---|-----------------|
| <b>Lot 1</b> : Terrassements, bordures, chaussée, eaux pluviales, signalisation | Gpt COLAS (26000 Valence) /<br><b>OBOUSSIER TP</b><br>(26320 St-Marcel-lès-Valence) | 929 890,48 € HT |
| <b>Lot 2</b> : Réseaux secs   | <b>COLAS Réseaux</b><br>(07250 Le Pouzin)   | 206 590,00 € HT |
| <b>Lot 3</b> : Revêtements qualitatifs, mobilier, maçonnerie                    | <b>SOLS VALLEE DU RHONE</b><br>(26250 Livron-sur-Drôme)                             | 464 154,00 € HT |
| <b>Lot 4</b> : Aménagements paysagers   | <b>GILLES ESPIC</b><br>(26780 Châteauneuf-du-Rhône)                                 | 124 734,45 € HT |

Le montant total du marché s'élève à : 1 725 368,93 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que le montant du marché est attribué pour environ 100 000 € HT de moins que ce qui était prévu. Il fait part également de la complexification de la procédure depuis la dématérialisation : cela alourdi le travail des services, et dans le même temps décourage les petites entreprises à répondre aux marchés. Il termine en disant que les travaux devraient débiter courant avril, pour une période de deux années. Il ajoute que la circulation ne sera jamais coupée totalement mais que des alternats seront mis en place.

Madame CHARRIER prend la parole afin d'exprimer que selon elle, un projet de cette ampleur aurait mérité plus de concertation avec les habitants. Monsieur le Maire lui répond que plusieurs présentations ont eu lieu en conseil municipal et lors de réunions publiques, il ajoute que la majorité des frais engagés le sont dans une optique de sécurisation des déplacements piétons et automobiles. La délibération est adoptée à la majorité absolue. Mesdames CHARRIER et MANCHON ont voté contre.

## **AVIS SUR LE PROJET DU SAGE BAS-DAUPHINE PLAINE DE VALENCE.**

Monsieur le Maire présente le document Powerpoint qui a été réalisé pour la présentation du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence en conseil communautaire du 29 janvier dernier. Il explique que le SAGE équivalait à une « feuille de route » dans la gestion de la ressource en eau de notre territoire. Le projet du SAGE a été adopté le 18 décembre dernier par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus, des usagers de l'eau et les services de l'Etat. Ce SAGE est complémentaire du SAGE de la rivière Drôme. Il s'agit désormais aux communes d'être consultées sur ce projet et de donner un avis. La commune d'Allex émet un avis favorable à ce projet de SAGE bas-dauphine plaine de Valence, à l'unanimité.

## **CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL.**

Monsieur CORNILLON rappelle que le 15 janvier 2018, le Conseil municipal avait délibéré en vue de faire réaliser une étude du système d'assainissement intercommunal, conjointement avec la commune de Grâne et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Allex-Grâne (SIAAG) en désignant ce dernier comme mandataire. A ce jour, l'analyse des offres a été réalisée par le pouvoir adjudicateur au vu des critères de notation et de pondération définis dans le règlement de la consultation et en conformité avec la réglementation en vigueur. Le bureau d'études IRH a été classé premier (avec une offre égale à 63 018,00 € HT). Il convient d'entériner ce choix. Monsieur CORNILLON précise que l'étude devrait durer de 58 à 60 semaines et que le taux d'aides publiques attendues est de 80%. Monsieur SIRON précise par ailleurs que la sélection du bureau d'études été faite en décembre dernier, et que si la délibération n'a pas été prise plus tôt, c'est tout simplement que l'Agence de l'eau n'avait pas répondu à la demande de subvention. La répartition du coût final entre le Syndicat, les communes d'Allex et de Grâne reste à définir (certainement en fonction du nombre d'habitants raccordés). La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **EXPERIENCE 2 ROUES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 2 ROUES A ASSISTANCE ELECTRIQUE COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME.**

Madame DUBOIS rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme a proposé aux communes en avril 2017 des expérimentations de vélos et de scooters électriques regroupées sous l'appellation « EXPERIENCE 2 ROUES ». Il est proposé de renouveler l'expérience cette année sur la commune d'Allex, pour la période allant du 11 mars au 27 mai 2019 avec 5 vélos à assistance électrique. Il est proposé que les 2 roues soient à mis à disposition des habitants en prêt pour des périodes allant jusqu'à deux semaines. Un contrat rappelant les conditions d'utilisation des 2 Roues, les consignes de sécurité et le prix de la caution (fixé à 1400 €), devra être passé entre la commune et les particuliers intéressés. L'objet de cette délibération étant de valider la participation à « l'expérience 2 roues ». La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués**

Monsieur le Maire explique que la municipalité a décidé de prendre un arrêté portant règlement du cimetière de la commune, il ajoute qu'il sera remis aux habitants, lors des ventes et/ou renouvellement de concessions. Pour plus de lisibilité, les cimetières ont été renommés : **Cimetière du haut** (anciennement « vieux cimetière »). **Cimetière central** (anciennement dénommé « cimetière du milieu » ou « nouveau cimetière »). **Cimetière sud** (au sein duquel se trouvent également le columbarium et le jardin du souvenir). L'arrêté fixe les horaires d'accès au cimetière de 8h à 19h tous les jours. La durée des concessions est de 30 ans renouvelables à l'initiative du concessionnaire ou de ses ayants-droits au plus tard dans les deux ans suivants la date d'échéance. Les plantations ne devront pas dépasser 50cm de hauteur, les arbres existants avant l'entrée en vigueur de l'arrêté pourront être supprimés si ceux-ci sont susceptibles d'occasionner des dégâts. Il en sera de même s'ils dépassent la limite domaniale. A l'exception des interventions indispensables aux inhumations, les travaux sont interdits les samedi, dimanche et jours fériés, aux fêtes de la Toussaint (ainsi que 6 jours avant et 6 jours après), des Rameaux, des commémorations et lors d'un convoi funéraire dans le cimetière. Les exhumations doivent être achevées avant 9h, (en cas d'absence de la famille ou de son mandataire, l'exhumation ne pourra pas se faire.). Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'un arrêté du 11 juin 2018 a défini un emplacement pour l'ossuaire à l'intérieur du cimetière. Après évaluation des concessions qui pourraient être reprises, il a été décidé de réserver encore deux emplacements jouxtant le premier afin de créer deux ossuaires supplémentaires. Pour terminer, Monsieur le Maire rappelle que les tombes des « soldats morts pour la France » ne peuvent être reprises, aussi une réflexion pourra être entreprise avec l'association du Souvenir français afin qu'un emplacement dédié « tombes de regroupement » soit édifié dans le cimetière.

L'entretien pourrait être pris en charge par l'association et ainsi serait préservée la mémoire des Morts Pour la France.

Monsieur le Maire annonce ensuite l'arrivée de Madame Bernadette Giraud, adjoint administratif, en remplacement de Madame Murielle Soeters au sein du service accueil-secrétariat-comptabilité de la mairie. Elle a été recrutée par voie de mutation et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Il rend compte ensuite du débat sur le transfert de la compétence eau et assainissement ayant eu lieu à la conférence des Maires. Alors que ce transfert de compétence est normalement prévu pour 2020, avec possibilité de report à 2026, si les communes délibèrent en ce sens. Aujourd'hui, il est apparu prématuré de procéder au transfert de cette compétence et des charges afférentes. La Communauté de communes souhaite préparer l'avenir sereinement et non avoir à gérer cette importante charge dans la précipitation. Il ajoute qu'un chargé de mission a d'ores et déjà été recruté par la Communauté de communes afin de préparer ce transfert.

Il indique ensuite avancer sur les négociations pour l'achat d'un terrain pour la construction d'une maison médicale et ce, en collaboration avec le service des Domaines chargé des estimations de biens immobiliers.

Concernant l'organisation du Grand Débat national, un premier mail a été envoyé mi-février aux services de la Préfecture afin de solliciter la venue d'un « modérateur ». A ce jour, Monsieur le Maire explique être toujours en attente d'une réponse des services de l'Etat. Madame Manchon demande à quel moment la réponse définitive sera donnée dans la mesure où les débats doivent se tenir avant le 15 mars. Il lui est répondu que la date pressentie était celle du 13 mars à 19h, mais que sans confirmation de l'Etat rien ne pouvait être définitif. Il se donne jusqu'à demain pour prendre une décision et informer les allelois.

Monsieur SIRON prend la parole afin de répondre aux interrogations de Madame CHARRIER exprimées lors du dernier Conseil municipal. Les usagers concernés par le service de l'assainissement non collectif sont environ 300. Le délégataire (en charge des contrôles) a choisi de procéder par secteurs de relevé des compteurs d'eau. A ce jour, une centaine de courriers ont déjà été envoyés et des contrôles ont eu lieu. Ce contrôle rendu obligatoire par la loi, sera facturé 79,46 €, il fait l'objet d'une facture spécifique et n'a aucune raison de devenir annuel.

Il explique que le règlement de service est disponible en mairie, et est consultable pour tout citoyen allelois qui en ferait la demande. Ce règlement de service de l'assainissement non collectif est l'annexe 6 du contrat d'affermage de délégation du service public de l'assainissement collectif et non collectif en date du 26/03/2014. Le chapitre 5 prévoit en outre : Les contrôles des installations. Il nous confirme que toutes les installations sont concernées par une vérification initiale du fonctionnement et de l'entretien, puis une vérification périodique tous les 6 ans. Par conséquent, le certificat de conformité est valable au moins 6 ans, ce qui équivaut à la fréquence des contrôles.

S'il est constaté une non-conformité de l'installation, le rapport de vérification est adressé dans les quinze jours qui suivent le contrôle, il précise les défauts à corriger et le délai pour le faire. A savoir que l'Agence de l'eau n'accorde plus d'aides pour la remise aux normes des installations d'assainissement non collectif.

Monsieur SIRON explique ensuite que le coût du réseau d'assainissement collectif n'est pas couvert par l'impôt, mais par la contribution des abonnés ou par de l'emprunt dans le cas de très gros travaux. De même, le traitement des eaux usées à la station d'épuration n'est pas lui non plus financé par l'impôt. Il s'étonne que Madame CHARRIER, en sa double qualité de comptable et de membre de la commission des finances, n'ait pas su répondre directement à ces questions surtout dans la mesure où le budget eau et assainissement est distinct du budget général et que ces budgets sont connus de tous les élus.

Monsieur SIRON énonce ensuite des données chiffrées afin de comparer les coûts annuels des assainissements sur 30 ans : 253,73 € pour un assainissement collectif et 333,24 € pour un assainissement non collectif. Selon lui, le choix de la tranquillité de la campagne a un coût qui semble rester modéré.

Madame CHARRIER demande à ce que ces données soient diffusées plus largement. Monsieur le Maire lui précise qu'une information à ce sujet est prévue dans la prochaine gazette.

Madame BESSON annonce la prochaine réunion d'information organisée par la CCVD, il s'agit d'une information faite par la gendarmerie inhérente aux escroqueries organisées sur internet et/ou par téléphone. Elle aura lieu le 11 mars prochain à 14h00 au campus de l'Ecosite.

Monsieur ROUBY annonce que les peintures de la cours de l'école ont été faite. Il dit attendre le prochain rendez-vous avec l'entreprise E26 pour faire un point sur les travaux de voirie restant à réaliser.

Madame DUBOIS fait un bilan de la course cycliste « La Royal Bernard Drôme Classic » qui s'est déroulée le 3 mars dernier, il y a eu beau temps, il y avait donc beaucoup de monde pour cet événement. Les personnes présentes étaient ravies, aussi bien les spectateurs que les commerçants et les associations.

Elle liste ensuite les manifestations à venir : le carnaval le 9 mars, le vide atelier des couturières ainsi que la vente de fleurs de l'ADMR à la salle polyvalente le 10 mars. Les un an du café associatif du Phare le 17 mars, les moules frites du foot le 23 mars, et le championnat régional de trampoline le 31 mars.

La séance publique a été levée à 22h30.